SMIDOM



Ouverture déchèterie du dimanche matin : A compter du 7 mars 2021, l'accès en déchèterie le dimanche matin sera transféré de Saint Jean sur Veyle à Vonnas aux mêmes horaires (9h-12h). Seules les déchèteries de Vonnas et de Francheleins seront désormais ouvertes le dimanche matin. Chaque usager des services du SMIDOM peut accéder librement aux 4 déchèteries du territoire (Vonnas, St Jean sur Veyle, St Etienne sur Chalaronne et Francheleins) à l'aide de son badge, à l'exception de Vonnas qui dispose d'un nouveau système de lecture optique des plaques d'immatriculation.

Pour un accès simplifié, l'enregistrement ou la mise à jour des véhicules est donc obligatoire auprès des services : 04.74.04.94.69

<u>Couvre-feu</u>: Depuis le 1er Mars 2021, les horaires d'été s'appliquent aux déchèteries avec une fermeture à 18h. Durant toute la durée du couvre-feu en vigueur actuellement, les déchèterie fermeront à 17h45.

La télé-procédure sera ouverte au public à compter du 6 avril 2021, pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril et dans la perspective du double <u>scrutin départemental / régional des 13 et 20 juin 2021.</u>

Le dispositif, qui repose sur des portails Internet dédiés à chacune des parties prenantes, fonctionne en 3 temps :

Comment ça marche?



La Direction Générale des Finances Publiques, vous accueille sur Rendez-vous à Pont de Veyle au Château (Maison France Services), le Jeudi de 9h à 12h.

Pour prendre rendez-vous:

- www.impot.gouv.fr
- votre service des impôts des particuliers

Ou au guichet France Services

Tél: 03.85.30.83.51

Samedi 24 Avril 2021

France

services

Rdy à 9h30 sous le marché couvert

Venez avec votre gilet jaune et marqué

les enfants devront être accompagné d'un adulte

Janvier, Février et Mars 2021

Flash-Jnfos Ville de Pont-de-Veyle



Horaires d'ouverture au public :

Lundi et Mercredi 9h-12h Mardi et Jeudi 9h-12h / 14h-17h30 Vendredi 9h-12h / 14h-17h

E-mail: mairie@pont-de-veyle.fr

Téléphone : 03.85.31.53.14

Adresse : Le Château, 10 Rue de la poste

Madame, Monsieur,

Le printemps est arrivé avec sa météo instable mais aussi avec ses incertitudes et contraintes. Le virus COVID-19 est toujours présent et progresse encore. J'ai une très grande pensée pour les familles malades ou endeuillées. Malgré tout, la vie continue et doit l'emporter.

Au mois de juin (20 et 27 juin probablement), auront lieu les élections départementales et régionales. Tout sera pris pour protéger les électeurs et aussi les membres des bureaux de vote. Dans ce flash-infos, vous pourrez prendre connaissances des principaux travaux prévus sur la commune. Dans le cadre de «Petites Villes de Demain» où Pont de Veyle a été retenue, une convention vient d'être signée avec l'Etat (conjointement avec la Communauté de Communes de la Veyle et la ville de Vonnas). Un chef de projet sera bientôt recruté, son poste étant financé par la Banque des Territoires à hauteur de 75%. Il sera chargé du lancement et du suivi de ce projet pour les 6 années qui arrivent. Pour Pont de Veyle, des projets ont été émis (réhabilitation de la SCIAM, écoles, centre bourg, commerces, environnement...)

Michel MARQUOIS, Maire

AMENAGEMENT QUARTIER DE L'EGLISE

Après une période de préparation de 3 semaines, les travaux d'aménagement du quartier de l'église ont commencé le lundi 8 mars. Les travaux de terrassement sont en cours et le planning est «pour le moment» respecté. Viendra ensuite le déplacement du monument aux morts légèrement à gauche de l'église pour permettre le dallage de la place de l'église. Dès que le nouvel accès à l'hôpital sera opérationnel, la réfection de la Rue Pierre GOUJON et de la portion de la Grande Rue devant l'église sera entreprise.

Fin des travaux prévue courant Juillet 2021.

REFECTION DE LA RD 933

Le Conseil Départemental a décidé la réfection complète de la traversée de Pont de Veyle de la gare de Crottet jusqu'à Laiz. Travaux prévus en 2 tranches (2021 et 2022).

La 1ère tranche se fera de l'entrée du château jusqu'à Laiz. Les travaux vont commencer début Juillet pour environ 4 semaines. Ils se feront de nuit pour permettre la circulation des véhicules légers en journée. Une déviation sera mise en place pour les poids lourds.

Dès que nous aurons le détail du déroulement du chantier, nous vous le communiquerons.

Avant les travaux du département, la commune va faire reprendre les portions de trottoirs en mauvais état. Le long des fossés, création d'un bateau vers le pont du Marché. Ces travaux vont certes créer des nuisances pendant plusieurs semaines mais restent incontournables vu l'état actuel.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension pour les désagréments occasionnés.

INFORMATIONS COVID-19

Pour yous faire vacciner: 0 800 009 110

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

POINT DE SITUATION

Les mesures renforcées sont en vigueur sur l'ensemble du territoire métropolitain depuis le samedi 3 avril et pour une durée de 4 semaines. Elles prévoient entre autres :

*les sorties sont autorisées dans un rayon de 10km autour de son domicile sur présentation d'un justificatif de domicile ou de l'attestation de déplacement ;

*pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux ou professionnel (sur présentation de l'attestation) ;

*un couvre-feu en vigueur à 19h sur tout le territoire métropolitain : les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 19h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive ;

*les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 19h00 ;

*aucun déplacement inter-régionaux n'est autorisé après le lundi 5 avril, sauf motif impérieux, incluant les motifs familiaux pour, par exemple, accompagner un enfant chez un parent ;

*la possibilité de retour en France pour les Français de l'étranger ;

*la possibilité de trajets pour les travailleurs transfrontaliers.

Toutes les informations et attestations sur la COVID-19 : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Enfin !!!! Le nouveau site internet de la commune est prêt. Vous allez pouvoir apprécier sa simplicité et retrouver toute l'actualité de votre commune ainsi que des infos utiles.

Pour sa création, nous avons collaboré avec «Campagnol», une plateforme de sites internet, moderne, simple d'utilisation et très intuitive, via l'Association de Maires Ruraux de France. Le coût de l'opération est de 220€ par an pour un service complet.



Pour vous y rendre: www.pont-de-veyle.fr

CANTONAIDE

Le Samedi 6 Mars avait lieu à la salle annexe de la commune, l'assemblée générale de Cantonaide avec un point très important, la nomination du nouveau président après le départ dans une émotion palpable de Mr Yvon LESUEUR, qui a assuré ce rôle pendant 17 belles années. Mme Kiymet CORLAY, vice présidente du CCAS et adjointe au maire de Pont de Veyle a été élue pour remplir cette tâche.

Nous remercions Yvon LESUEUR pour son dévouement au profit des bénéficiaires. Nous souhaitons le meilleur à la nouvelle présidente et aux bénévoles, qui s'activent tous les jours pour le bon fonctionnement de l'association mais aussi pour leur écoute toujours très active pour aider au mieux les bénéficiaires.



Mardi 23 Février 2021, une distribution de masques chirurgicaux a été effectuée dans les écoles pour les élèves des classes de CP-CE1-CE2-CM1 et CM2. Ce sont pas moins de 4000 masques qui ont été donnés aux familles pour les aider à faire face à cette crise sanitaire qui dure déjà depuis plus d'un an

Une distribution pour les élèves du collège Georges Sand habitant la commune est en cours. Des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des personnes concernées.

Mr le maire a rappelé aux enfants : «C'est tous ensemble que nous vaincrons ce virus»

2 Parcelles de 100 m2 sont disponibles aux Jardins Familiaux de Pont de Veyle.

Contactez Alain GAVOILLE, Président de l'association 06.19.72.98.51



LE BUDGET COMMUNAL 2021

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général : 223 100.00 €
Charges de personnel : 436 600.00 €
Atténuations de produits : 2 800.00 €
Dépenses imprévues : 40 000.00 €

Virement à la section d'investissement : 175 505.13 €

Autres charges gestion courante : 176 753.35 €

Charges financières : 22 205.67 €
Charges exceptionnelles : 23 736.57 €
Total DEPENSES : 1 100 700.72 €

RECETTES

Excédent antérieur reporté Fonctionnement : 120 514.85 €

Atténuations de charges : 6 000.00 €

Produits des services : 12 300.00 €

Impôts et taxes : 551 000.00 €

Dotations et participations : 360 785.87 €

Autres produits gestion courante : 49 100.00 €

Produits exceptionnels : 1 000.00 €

Total RECETTES : 1 100 700.72 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses imprévues Investissement : 30 425.98 €
Opérations patrimoniales : 3 562.50 €
Remboursement d'emprunts : 98 854.90 €
Immobilisations incorporelles : 26 000.00 €
Immobilisations corporelles : 915 500.00 €
Immobilisations en cours : 135 000.00 €
Participations et créances ratta : 100.00 €
Total DEPENSES : 1 209 443.38 €

RECETTES

Solde d'exécution d'inv. reporté : 130 943.89 € Vir de la section de fonctionnement : 175 505.13 €

Opérations patrimoniales : 3 562.50 €

Dotations Fonds divers Réserves : 524 056.11 € Subventions d'investissement : 374 875.75 € Emprunts et dettes assimilées : 500.00 € Total RECETTES : 1 209 443.38 €

PROJETS SUR LA COMMUNE

- *Une étude de faisabilité est en cours avec l'Agence 01 pour le rassemblement des écoles primaire/maternelle.
- * La commission communale vidéo protection étudie à ce jour les devis des différentes entreprises. Ce projet sera effectué cette année, aussitôt l'autorisation préfectorale obtenue.
- * Des travaux d'embellissements de l'entrée du Château et les entrées de ville, en restant dans l'esprit du Rond Point de la Poste et de la Place BELLECOUR, vont être réalisés par l'entreprise Jérôme Concept d'Attignat. Le montant des travaux s'élèveront à 35000€ environ.